

SNES

U

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

N°241 • Novembre-Décembre 2003

ISSN : 0399.6522

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

temps présent

Mettre en débat

la grève p. 2, 3

Echos des luttes

à l'université p. 4

Projet académique

pilotage

technocratique p. 4



personnels

Le rectorat

fait le bilan p. 5

infos

Métier, catégories p. 6, 8

tribune libre p. 7

vie du snes

Rencontres Roubaix

Réunions mutations

Stages p. 8

ENCART 4 pages

L'école et les enfants
de milieux populaires

é d i t o

Le dernier revirement du gouvernement avec le retrait de l'amendement Garraud ne doit pas masquer **le caractère profondément réactionnaire du pouvoir actuel vis-à-vis des femmes.** D'autres mesures, hélas, subsistent et marquent un profond recul des droits acquis par de longues années de luttes.

C'est le cas des **retraites** : les femmes demeurent les plus concernées par les interruptions d'activité pour s'occuper de leurs enfants, ce qui réduit le montant de leurs pensions ; elles le seront encore plus avec les nouvelles modalités de prise en compte des enfants imposées par la réforme des retraites.

Les projets sur la protection sociale ne sont pas plus rassurants : ceux visant à transférer, sur les ménages, une part croissante des dépenses de santé (au nom de la responsabilisation des acteurs) toucheront de plein fouet une des catégories les plus fragiles, les ménages mono-parentaux... c'est-à-dire le plus souvent des femmes.

Dans notre secteur, les choses semblent plus justes : mêmes concours, mêmes indices, des femmes aux postes les plus éminents, et une volonté affichée de combattre toute discrimination sexiste. Certains faits témoignent de la résistance des vieux démons : quelques refus d'accorder une classe de terminale scientifique aux femmes professeurs de mathématiques, des notes administratives diminuées en raison des congés maternité, mais il faut reconnaître que l'administration ne reste pas sourde à nos remarques. Reste le droit des femmes à conserver leur poste après un congé parental, remis en cause dès la mise en place du mouvement déconcentré. Mais combien de femmes ont renoncé à ce congé, de crainte de perdre leur poste ?

Il existe aussi des discriminations plus subtiles : mieux vaut ne pas être femme pour postuler à la promotion au grade d'agrégé ou aux chaires supérieures. Les pyramides des âges sont spectaculaires : ce sont des années d'inégalité qui s'y inscrivent et nous le rappellerons avec force à ceux qui pensent ne distinguer que le mérite.

Les discriminations subies, ce sont aussi celles des élèves. Il y a des inégalités dans l'accès aux formations et les remises en cause de la laïcité pénalisent d'abord les filles. S'opposant à une loi de répression, la section académique du S.n.e.s. est favorable à une loi qui réaffirme et étend les valeurs d'une laïcité dynamique, favorisant l'écoute et le respect de l'autre, permettant une véritable émancipation, quels que soient le sexe, la religion ou l'origine géographique et sociale, contribuant à la cohésion de notre peuple dans sa pluralité. La commission Stasi prend soin de ne stigmatiser personne, mais ses propositions, qui accordent une place prépondérante aux questions religieuses, n'y apportent que des réponses incomplètes et, pour certaines, non dénuées d'ambiguïté. Elles sous-estiment les discriminations sexistes et laissent de côté d'autres questions cruciales, comme l'intrusion des intérêts marchands à l'école ou la réduction des inégalités.

Parlez enfin de notre syndicat : **les femmes sont sous-représentées dans les instances du S.n.e.s., alors qu'elles sont majoritaires dans notre profession.** Cela n'est pas vrai dans les sections d'établissement, mais aux autres niveaux de l'organisation syndicale. Pourtant, nous avons des secrétaires générales, des secrétaires académiques, des élues aux instances diverses, mais elles sont minoritaires.

Nous avons la volonté d'être représentatifs de notre profession y compris dans nos structures. Il faut probablement, pour susciter des prises de responsabilité, changer nos méthodes de fonctionnement : nous ouvrons le débat.

Michel DEVRED

Mettre en débat la grève

PAR MICHEL DEVRED

Les contacts avec les SI et les syndiqués, à travers les actions, les réunions et les stages, témoignent de notre difficulté à définir les modalités de l'action après le mouvement de l'an dernier. Pourtant, la volonté d'agir reste forte face aux dangers de la politique gouvernementale.

Depuis ses débuts, ce gouvernement a fait le choix de s'engager dans une politique libérale, qui le pousse à mettre à bas tout l'héritage des décennies précédentes. D'autres gouvernements avaient déjà entrepris d'affaiblir considérablement les acquis sociaux, mais il s'agit désormais de rejeter tout ce qui résultait du compromis passé entre un Etat, certes libéral, mais aussi centralisateur et keynesien, et un mouvement social assez fort pour arracher des réformes de grande envergure. **L'idéologie du gouvernement Raffarin l'amène à remettre en cause le rôle de l'Etat, à casser les solidarités** qui se sont créées au fil des décennies, à jeter les bases d'une société où l'individu serait placé seul en face de ses «responsabilités». Cela explique l'acharnement dont il a fait preuve lors de la réforme des retraites, et ce qu'il s'apprête à faire sur la Protection sociale.

Dans cette optique, il vise à réduire le poids de l'Etat, et donc sa capacité d'intervention, en le limitant à ses pouvoirs régaliens (budget de la police, de l'armée, de la justice), ainsi qu'aux interventions spectaculaires lors de catastrophes naturelles par exemple. Cela lui permet de **réduire drastiquement son budget**, puisqu'il lui faut tenir son engagement de réduire l'impôt et de traiter favorablement ses alliés.

Cela ne s'oppose en rien à d'autres choix, comme celui de la poursuite de la construction euro-

péenne puisqu'elle se fait dans le même cadre. Pour cela, le gouvernement est même prêt à accepter de graves entorses à la laïcité, comme l'indique sa volonté de faire passer le projet de constitution.

Là où le bât blesse, c'est que sa politique se heurte d'une part à une mauvaise conjoncture économique, qu'il a contribué à aggraver, et d'autre part à des phénomènes de **résistance qui se manifestent de plus en plus durement**. Au delà des fonctionnaires, d'autres mouvements, comme celui des intermittents ou les cas plus isolés de salariés d'entreprises privées ont montré que cette politique n'était pas acceptée.

Pour le gouvernement, renoncer serait se mettre politiquement en péril. Il a donc choisi **l'affrontement frontal, le refus de négocier**, et de ne reculer que partiellement, là où la résistance risquait de devenir dangereuse pour lui (décentralisation, étudiants par exemple).

Il a donc fait le choix de briser les résistances, tout en cherchant à s'appuyer sur des forces prêtes à accepter de nouveaux compromis:

- affaiblir le syndicalisme, comme le montre le récent accord sur le dialogue social,
- casser les services publics, par la poursuite de l'ouverture européenne,
- casser la Fonction publique, en ne remplaçant pas les départs des fonctionnaires, en réduisant les budgets.

L'Education nationale, qui regroupe le plus grand nombre de fonctionnaires, des syndicats hostiles à la compromission et capables de syndiquer massivement sur la base de valeurs différentes **est un obstacle majeur. Dans notre secteur, c'est Noël, toutes les lampes clignotent au rouge**. Le nombre des stagiaires diminuera de façon dramatique, en raison d'une diminution de 30% des postes aux concours. Cela s'ajoute aux suppressions d'emplois envisagées, qui seraient de 13000. Ce renversement de tendance très brutal, est la

première étape du projet de non-remplacement des départs à la retraite : il va à l'encontre des analyses du ministère qui avait chiffré à plus de 18000 les besoins dans les années à venir.

Le rectorat se prépare à nous sortir l'argument utilisé depuis des années maintenant : la baisse démographique, argument ultime qui dispense de toute négociation. Nous répétons que ses effets seraient atténués par une remontée des taux de scolarisation, le respect des enseignements obligatoires, une meilleure offre des options. Lors du dernier C.t.p.a., le S.n.e.s. a montré que les effectifs des classes augmentaient en seconde et en première, sans parler des groupes de langues !

Faisant fi des difficultés de notre académie, le recteur prépare de **nouvelles suppressions d'emplois, de l'ordre de 500 pour le second degré**.

Sont vraisemblablement dans le collimateur les groupes, les options, notamment les langues et une nouvelle fois les enseignements technologiques et professionnels. La machine à broyer fonctionne déjà, les chefs d'établissement ayant eu connaissance des premières décisions lors des réunions de bassin. Il est urgent que chaque SI se saisisse de ces problèmes en travaillant sur l'enquête rentrée.

Qu'en sera-t-il enfin des précaires, puisque le ministère persiste dans sa volonté de réduire le nombre des remplaçants, dont on mesure pourtant l'insuffisance chez les conseillers d'orientation ou les documentalistes ?

La formation continue avait déjà été ponctionnée, elle le sera encore plus ; le nombre de journées stagiaires (nombre de stagiaires x nombre de jours de stages) passera de 160000 cette année à 100 000 l'an prochain, 30000 étant réservées aux formations de proximité, c'est-à-dire pour une part importante consacrées au projet académique.

Restent les fonctionnaires eux mêmes, qu'il faut frapper, au portefeuille et dans leur identité.

Le ministre de la Fonction Publique a fini par annoncer que **2003 serait une nouvelle année blanche, et que la suivante entraînerait une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat.** Il a eu le culot d'expliquer que de toute façon, les salaires avaient augmenté en moyenne. Il faut lui rappeler que l'avancement d'échelon, ce que nous nommons la carrière, a une contre-partie, celui de la modestie des salaires de début. La diminution des recrutements entraînera *ipso facto* la diminution du nombre des hors-classes, hors-classe qui avait justifié l'allongement de la durée des derniers échelons. Le ministre a révélé par la même occasion ce qu'il entendait par **salaires au mérite : économiser et diviser les personnels en refusant toute revalorisation générale.**

Devant les parlementaires, les ministres ont annoncé ce qu'ils entendaient mettre en œuvre : redéfinition et annualisation des services, bivalence, « meilleur rendement des dépenses de personnels », le tout par le biais de **l'autonomie des établissements.**

Quel profit en tireront nos élèves ? Ferry entend bien accélérer l'éviction des élèves en difficulté par le biais des 3^{ème} professionnelles. Est également envisagée la disparition des IDD et des TPE, ainsi que de l'aide individualisée. Nous avons fermement contesté certaines de ces réformes, jugées inefficaces pour certaines, dangereuses pour d'autres et toujours financées par la réduction des horaires disciplinaires : nous avons dit également que cet empilement d'enseignements favoriserait un jour de nouvelles diminutions horaires. C'est ce qui se passe aujourd'hui, puisque les horaires ne seront pas restitués.

Le ministère espérait que le grand débat lui permettrait de donner une caution démocratique à ces manœuvres. Il devait secrètement espérer que l'amertume pousserait les collègues à boycotter le débat, ce qui lui aurait permis de dénoncer des personnels obtus, juste capables de manifester. Au contraire, **nous avons fait le choix d'investir le débat** afin de renouer les liens distendus, et de profiter de cette tribune pour présenter nos analyses. Les tentatives maladroites de certains chefs d'établissement et de quelques animateurs montrent que ce n'était pas ce qu'ils espéraient de notre part. Les premières remontées des établissements nous confortent

dans la pertinence de ces propositions. Si le débat n'a manifestement pas rassemblé massivement les parents, il a été l'occasion de rappeler nos revendications, de montrer que nous sommes capables de proposer des éléments concrets d'amélioration comme de combattre des projets dangereux. Là où ce n'était pas possible, les sections S.n.e.s. ont pris leurs responsabilités en dénonçant une impossibilité de débattre et en quittant les lieux. Ferry a déjà ses projets ficelés, mais il lui sera bien difficile de faire croire qu'il y a accord majoritaire, ou absence d'alternatives. Le déconsidérer dans des centaines d'établissements, devant, au total, des milliers de personnes, est-ce négligeable ?

Nous n'avons jamais dit que cela serait suffisant ; **la bataille de l'opinion ne nous dispense pas de l'action.** Le secrétariat académique estime qu'il faut mettre un coup d'arrêt à la politique gouvernementale.

Nous proposons la grève. Les conditions d'un mouvement de grande ampleur ne sont peut être pas réunies, mais il nous faut peser pour les créer. Le moment n'est pas mal choisi : ce gouvernement n'est pas aussi fort qu'il le dit, désavoué par les électeurs, en baisse dans les sondages; il hésite et recule, tout en maintenant son cap. A nous de le faire plier.

Il faut dire à ce gouvernement que nous n'acceptons pas de voir se dégrader un service public qui a prouvé sa capacité à remplir ses missions, et réclamer le retrait des projets de décentralisation, l'amélioration du service public par des recrutements, et un budget permettant d'améliorer l'Education Nationale, et d'augmenter enfin les salaires. **Une grève pour marquer notre refus de voir des réformes comme l'autonomie des établissements, le mérite comme base de salaire ou la remise en cause du droit à muter.**

Nous proposons une grève de 24 h pour commencer. Ce sera plus qu'un coup de semonce si nous sommes nombreux, un coup qui peut amener à remobiliser l'ensemble de la profession. Aux syndiqués, dans leur S1, d'en débattre, de faire des propositions, de venir les confronter lors des réunions que nous organisons en janvier dans plusieurs villes de notre académie.

Pénalisation de l'action militante: le mouvement social marque des points !

Le 1^{er} décembre, Jean-Michel Sauvage, responsable régional de la Confédération Paysanne, comparaissait devant le tribunal d'Arras: il était accusé d'avoir molesté une employée d'Auchan-Arras lors d'une opération caddie vide pendant le mouvement social de mai-juin 2003, fait dont il est innocent. Un rassemblement était organisé devant le tribunal (une centaine de personnes représentant plusieurs organisations). Le verdict est tombé ce lundi 8 décembre: **relaxe !**

Le 9 décembre, c'était au tour de Roland Diagne, responsable de la Coordination des Sans-Papiers 59, de comparaître devant le tribunal de Lille pour avoir organisé depuis le 1^{er} octobre 2003 des manifestations considérées comme illégales parce que non annoncées. Ceci est d'autant plus cocasse que ces manifestations hebdomadaires sont organisées tous les mercredis depuis 1996 (500 en tout!). Chaque nouveau préfet a été averti au moment de son installation. De plus, jamais une de ces manifestations n'a causé de préjudice à quiconque. Le 9 décembre, au matin, au siège de la FSU, s'est tenue une conférence de presse avec la participation de 17 organisations syndicales, politiques ou associatives. Les mêmes organisations appelaient à un rassemblement devant le Palais de Justice à 14h00 : 500 personnes présentes ! Le verdict est tombé à 18h00: **relaxe également !** D'autres procès se profilent à l'horizon dont certains dès janvier. Il s'agit de la part du gouvernement et du patronat de casser le mouvement social. Ils cherchent à pénaliser l'action militante collective en poursuivant les responsables individuellement. Il nous faut riposter à chaque fois, nous devons défendre le droit de manifester qui est inscrit dans notre constitution. Le S.n.e.s. et la F.s.u. seront présents à chaque occasion.

Didier Costenoble

Retenues pour grève. Prélèvements de grève et arrêt GRONDIN

L'arrêt Grondin est une jurisprudence qui permet de contester l'assiette des retenues pour grève. Ces dernières doivent être calculées sur la base de l'ensemble des traitements et indemnités, après déduction des cotisations et retenues obligatoires (retenue pour pension, mais aussi CSG, CRDS, 1% solidarité, mais pas la retenue MGEN). La différence sur la retenue est non négligeable, d'un ordre de grandeur d'un cinquième, dont un peu moins de 8% pour la seule retenue pour pension.

Une requête préalable a été déposée début octobre auprès du rectorat. Deux mois après, l'absence de réponse revient à un refus et oblige à judiciaireiser une demande légitime. Une requête en référé-provision a donc été envoyée au Tribunal administratif de Lille le 12 décembre. A suivre...

Karine Boulonne

Echos des luttes à l'université

La position de l'UNEF

Sur le mouvement étudiant à Lille

L'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) a pris part sans réserve au mouvement étudiant, convaincue que les différentes réformes initiées par Luc Ferry constituent une grave remise en cause du service public d'enseignement supérieur.

A l'UNEF-Lille, nous avons aidé et appuyé la construction de ce mouvement, dans les universités de Lille 1 et Lille 3, avec le soutien des étudiants de la faculté de droit de Lille 2 et des classes préparatoires du lycée Faidherbe.

Au sein de la faculté de droit de l'Université de Lille 2 le débat suscité par les militants de l'UNEF-Lille avec le soutien appuyé de la section locale du SNES-Sup a permis de mettre en lumière les problèmes posés par l'application du LMD : incohérences pédagogiques, filières menacées en master, surcharges horaires illégales dues à une semestrialisation tronquée, et augmentation spectaculaire des cas de dépression et d'épuisement des étudiants constatée par les services d'accompagnement.

Les militants de l'UNEF-Lille restent donc mobilisés en cherchant, avec l'ensemble des étudiants, de nouvelles formes d'action.

Sur les réformes universitaires

Ce mouvement a d'ores et déjà permis de gagner une première bataille sur le projet de loi dite de modernisation universitaire dont Luc Ferry a annoncé "l'ajournement". Pour autant nous devons continuer à rester vigilants et mobilisés pour une autre harmonisation européenne des diplômes, rien ne nous ayant été proposé quant à l'application des décrets LMD (licence-master-doctorat) dont nous demandons l'abrogation.

L'UNEF soutient pleinement la plate-forme de revendication de Rennes, votée par la coordination nationale des étudiants en grève, et appelle à en faire le socle commun de mobilisation.

L'appel des étudiants, dit de Rennes, dénonce "l'instauration d'inégalités entre les étudiants et de mise en concurrence des universités".

Il rejette des réformes qui

- permettent d'augmenter les frais d'inscriptions,
- remettent en cause les droits (compensation, session de septembre),
- instaurent la sélection à la fin du 1er cycle et permettent une sélection à l'entrée de l'université,
- dévalorisent les diplômes en mettant fin au cadrage national,

- permettent aux entreprises et aux collectivités territoriales d'orienter la politique universitaire.

Cet appel "exige une véritable harmonisation basée sur un service public européen d'éducation égalitaire".

Alors que "100000 étudiant-e-s vivent en dessous du seuil de pauvreté et que la situation actuelle oblige 48% des étudiant-e-s à travailler pour financer leurs études", il dénonce "la suppression par l'actuel gouvernement du statut de M.i.-S.e." et demande "la mise en place d'un statut social de l'étudiant." Il exige "que l'éducation devienne une priorité" grâce à "une loi de programmation budgétaire qui seule permet la démocratisation du savoir."

La position du SNESUP-FSU

Rénover formations et diplômes, imposer UN CADRE NATIONAL.

Le mouvement dans les universités de ces dernières semaines pose l'exigence d'un cadre national des formations et des diplômes comme préalable à toute habilitation. Contrairement à la conception ministérielle du LMD, se développe une réflexion en profondeur dans les équipes de formations et de recherche pour que s'imposent la cohérence et la pleine reconnaissance des formations et des diplômes qui les valident. Les avis du Ministère sur leurs projets et les amputations budgétaires imposées aux établissements, soulèvent mécontentements et colère. Il en est de même des propositions du rapport Belloc. Nous demandons que soient engagées dans les plus brefs délais des mesures d'élaboration d'un cadre national des formations et des diplômes, base de la reconnaissance européenne et plus largement internationale des diplômes. Ce cadre est indispensable pour assurer la visibilité, la lisibilité, la comparabilité, les reconnaissances et équivalences des formations et diplômes entre établissements, en France, en Europe, et dans l'ensemble du monde. Ce sont les garanties nécessaires à la mobilité non ségrégative des étudiants.

Nous voulons que cette construction du cadre national s'inscrive sans délai dans un processus démocratique impliquant l'ensemble de la communauté universitaire. Pour l'ensemble des universités, la définition et la mise en œuvre du cadre national répondant à ces objectifs doivent être un préalable à toute habilitation de cursus validés par un diplôme national.

De premières décisions s'imposent pour répondre aux exigences suivantes :

Sept exigences pour un cadre national :

- **Répondre** aux attentes et aux besoins individuels et sociaux de formation supérieure et de recherche : jeunes bacheliers, salariés, demandeurs d'emplois ;
 - **Ouvrir** à toutes les étapes d'un cursus, la double finalité diplômante et qualifiante des formations, leur diversification, la pleine reconnaissance des diplômes correspondants ;
 - **Lier** à tout moment dans une démarche critique formation, recherche, pratiques professionnelles ;
 - **Respecter** le droit de tout étudiant titulaire d'un diplôme universitaire d'accéder au cycle suivant, notamment entre licence et master ; rompre avec les processus de sélection, de filtrage, et de parcours d'initiés ;
 - **Inclure** de plein droit les diplômes délivrés à bac + 2 (DEUG, DUT, DEUST, BTS ...) et à bac + 4 (Maîtrises, Ingénieur Maître ...) et au-delà.
 - **Renforcer** le maillage universitaire et assurer son développement équilibré par opposition à la mise en concurrence des établissements, à la politique des pôles d'excellence au détriment des autres universités.
 - **Assurer** la correspondance entre les qualifications, les Conventions Collectives et les concours d'accès aux fonctions publiques ;
Sept éléments d'un cadre national :
 - **Dénominations** des formations et des diplômes, assurant leur visibilité, leur lisibilité et leur comparabilité ;
 - **Objectifs et cohérence** des formations, contenus scientifiques, culturels, professionnels,
 - **Volumes et organisation** des enseignements ;
 - **Modalités** d'accès de droit et de poursuite d'études ;
 - **Garanties** quant à la validation, à la compensation et à la capitalisation des différentes unités d'enseignement.
 - **Procédure d'habilitation-évaluation** régie par des critères clairs, définis avec la communauté universitaire et avec le CNESER dont le rôle doit être renforcé et pleinement reconnu par le Ministre.
 - **Définition des normes de moyens nécessaires** à un enseignement assurant la réussite des étudiants (encadrements pédagogiques, scientifiques et administratifs, crédits de fonctionnement, moyens d'équipement..).
- A ces moyens nécessaires aux établissements doit être associé un accroissement important des aides aux étudiants : bourses, y compris bourses de mobilité, allocations d'études et de recherche, aides au logement.

Il est de la responsabilité des universités de participer à l'élaboration de ce cadre national.

Projet académique, pilotage technocratique

Par Michel Devred

Le rectorat réfléchit au prochain projet académique. Comme d'habitude, il n'a pas jugé bon d'associer les représentants des personnels à la réflexion préalable, préférant constituer des groupes de pilotage, avec des chefs d'établissements et des responsables. Indépendance garantie.

Mais il faut faire moderne, surfer sur la démocratie télématique. Chacun était donc invité à faire entendre sa voix, la sienne et seulement la sienne, en remplissant une fiche avant le 17 décembre. Pour aider à cette participation, le rectorat définit en quelques lignes, sur son site, les quatre grands axes du futur projet, sans livrer de réflexion sur sa démarche, ni développer ses analyses.

Le point le plus important est le caractère terriblement réducteur de ce projet. Seuls sont concernés les élèves en grand échec scolaire. A partir de là les axes présentés nous permettent de définir les priorités à venir.

Réduire l'offre de formation :

le point III est intitulé : « adapter l'offre de formation au contexte de la baisse de la démographie scolaire ». Rien n'est dit sur la volonté de faire remonter les taux de scolarisation; au contraire, il semble que l'on ait choisi d'accompagner la baisse.

Individualiser :

le premier axe : « favoriser l'élaboration d'un projet individualisé de l'élève, tourné vers l'insertion » l'indique clairement. Rien sur les moyens, le rôle des équipes, les conditions d'encadrement, mais des propositions sur le travail à la maison ! Dans le deuxième, les propositions pour « permettre aux personnels de réaliser leur mission de formation et d'éducation » retrouvent des vieilles méthodes ayant fait preuve de leur inefficacité, comme « l'engagement des jeunes ».

Exclure :

c'est le point le plus inquiétant. A l'intérieur de chacun des axes, reviennent des propositions allant dans ce sens: 3^{ème} à orientation professionnelle, lycée de toutes les chances, « complémentarité de tous les modes de formation », apprentissage et formation continue..

Offrir la formation au patronat :

cette notion revient à plusieurs reprises. Il ne s'agit pas d'un procès d'intention. Les cas se multiplient dans l'académie et montrent combien la notion de laïcité est étroite dans la vision académique.

Les établissements seront amenés à se saisir de ces notions dans le cadre du projet d'établissement. L'autonomie ne se conçoit que fortement encadrée, et sous la tutelle du rectorat. A nous de réfléchir afin de ne pas nous laisser prendre au mirage de cette pseudo-liberté.

Le rectorat fait le bilan

PAR MICHEL DEVRED

Pour une fois, donnons acte au rectorat d'un travail fourni, utile pour l'exercice du droit syndical. Il s'agit d'un bilan social 2002 de la direction des ressources humaines. Certes, l'objectif visé, le management des personnels, n'est pas le nôtre, mais on trouve dans ce document la confirmation des analyses souvent avancées par le S.n.e.s., et souvent contredites... par le rectorat !

Nous avons, lors du C.t.p.a. du 13 novembre, souligné l'intérêt de ce travail malgré ses lacunes et ses erreurs, le considérant comme une étape intéressante et perfectible.

La principale lacune est qu'il laisse de côté le premier degré et surtout -parce que cela fausse les conclusions- les précaires.

Rien sur les maîtres-auxiliaires, contractuels et vacataires, alors que la précarité est devenue un facteur déterminant du fonctionnement de l'Education nationale, voilà qui est gênant ! La seule mention de ces collègues porte sur la faiblesse des taux de réussite à l'examen professionnel, ce que nous avons dénoncé dès la première année. Au total, dans notre secteur, près de 250 collègues, tous concours confondus, ont intégré la Fonction publique pour l'année 2002. Les erreurs sur le nombre des personnels, sur la globalité des effectifs, ainsi que sur des catégories entières, manifestement surestimées, rendent aléatoires certaines analyses.

Venons en au contenu : le bilan est organisé en quatre parties ; effectifs, parcours professionnels (recrutements, ancienneté de service, mouvements, absences et départs), formation continue, accompagnement et suivi des personnels. Les parties 1 et 3 souvent abordées dans nos bulletins, ne nous apprennent rien de plus que le désengagement spectaculaire de l'Etat en matière de formation continue.

L'étude des autres documents est parfois fort instructive.

On y apprend par exemple qu'un ministre était fort mal renseigné, et que les a priori sont souvent trompeurs : dans l'Education nationale, on est moins absent qu'ailleurs. Pour les enseignants, C.p.e., C.o.psy, le taux annuel moyen est de 5,05 %, dont 2 % pour les « maladies ordinaires », contre 7,3 % pour la moyenne nationale. Le rapport indique un pourcentage plus important pour les femmes, mais ne distingue pas les congés pour enfants malades, qui couvrent la différence. S'il y a problème, il est dans **l'incapacité de l'administration à couvrir les remplacements.**

Le professionnalisme des personnels est bien mal récompensé. **Seuls 15 % des enseignants ont une ancienneté générale de service (c'est à dire tous services confondus) supérieure à 31 ans.** Or les départs à la retraite dans les cinq prochaines années seront bien supérieure à ce taux. Cela signifie, comme nous l'avons toujours dit, que les pensions seront fortement amoindries. A moins que le millier de collègues qui ont disparu des statistiques soit justement les plus anciens, ce qui serait surprenant.

Un des critères d'analyse est le sexe. Dans notre profession, dont la féminisation continue de croître, c'est effectivement un élément important. Les graphiques permettent de montrer, ainsi que nous le répétons en C.a.p.a., qu'**il existe bel et bien discrimination sexiste.** Elle s'observe dans les pyramides des âges. La surféminisation ne se constate pas, même pour les plus jeunes, chez les personnels de direction ou les personnels d'inspection. L'écart avec « l'état réel » devient caricatural chez les professeurs de chaire supérieure, qui manifestement, ne peuvent être que des hommes ! Si le passé peut l'expliquer en partie, il est choquant de constater celui observé chez les agrégés, où en rupture avec toutes les lois de la démographie, l'écart chez les plus âgés se creuse au bénéfice des hommes ! L'explication réside dans les choix de promotion au corps d'agrégé : il faudra que certains en conviennent lors des prochaines C.a.p.a.

Ce document est donc utile, mais nous avons émis le souhait qu'il soit rapidement complété, afin de pouvoir en tirer d'autres enseignements.

ASSISTANTS D'EDUCATION

L'intervention syndicale s'impose

A la rentrée scolaire, 1268 postes équivalents temps plein ont été implantés dans l'académie de Lille, dont 510,5 pour le premier degré et 757,5 pour le second degré.

A la date du 17 octobre 813 postes étaient pourvus (soit 64,12%) par 1460 personnes, la plupart à mi-temps.

L'essentiel des postes non pourvus se situe au niveau de l'aide aux élèves handicapés et de l'accès aux nouvelles technologies. Ceci n'est pas étonnant : quelle personne possédant des compétences dans ces domaines postulerait pour un emploi précaire, à mi-temps, mal rémunéré ?

Des assistants recrutés ont déjà quitté leur emploi : soit parce qu'ils ont trouvé mieux ailleurs, soit parce qu'ils ont été licenciés à l'issue de leur période d'essai ! Il est difficile de chiffrer pour l'instant.

Il faut noter que 64 postes sont réservés pour le recrutement d'assistants d'éducation chargés d'assurer les suppléances des M.i.-S.e. et des assistants d'éducation en poste dans les établissements : ces suppléants peuvent ainsi être recrutés par les établissements pour des périodes courtes.

Ce que nous annonçons se révèle exact : d'une part, les assistants d'éducation sont taillables et corvéables à merci, d'autre part, le dispositif est loin de combler le manque d'encadrement occasionné par la suppression drastique de postes de M.i.-S.e. et par le départ de nombreux aides-éducateurs en fin de contrat.

Nous l'avons souvent dit : le statut d'assistant d'éducation est très en retrait par rapport à celui de M.i.-S.e. Ces nouveaux personnels ont besoin de l'outil syndical pour leur défense. Nous demandons aux S1 d'être vigilants. Il faut obtenir que les emplois du temps des assistants soient établis en accord avec les intéressés et ne soient pas modifiés en fonction du manque de personnel telle ou telle semaine ou simplement de l'humeur du chef d'établissement. Il faut exiger que les assistants aient les mêmes droits que ceux des M.i.-S.e. pour les examens et concours : journées d'épreuves non récupérées et 4 jours de révision par

session. C'est encore mieux si ces dispositions sont adoptées en CA, dans la mesure où l'établissement employeur a le droit d'améliorer les droits définis par le cadre réglementaire national : ce qui est déjà acquis dans certains établissements.

Nous demandons aux S1 de faire remonter les problèmes, d'organiser des réunions au sein des établissements, des villes ou des bassins avec un responsable du S3. Contactez Didier Costenoble à la permanence du SNES le lundi après-midi.

Didier Costenoble

IUFM

Elections: statu quo
Il s'agissait comme tous les ans de désigner les représentants des stagiaires dans les différentes instances décisionnelles (conseil d'administration et conseil scientifique et pédagogique). Et comme tous les ans, nous déplorons que les statuts minorent la représentation des stagiaires (un élu pour plus de 3200 inscrits, 2 élus professeurs d'université pour 5 inscrits...) et ne leur permettent pas de siéger de septembre à décembre, notamment lors du vote du budget.

Au Conseil d'administration, la F.s.u. conserve la première place et, dans le collège des étudiants et stagiaires, 2 élus sur 4, avec 44,7% des voix et une diminution de 2,2 % par rapport à l'an dernier (pour le S.n.e.s. : Delphine Guibet-Gounon en SVT est élue). Le S.e.-U.n.s.a., en recul de 2,2 %, obtient les 2 autres sièges.

Conseil d'administration

FSU (dont SNES) :	44.7 % (-2.2)
SE-UNSA :	33.3 % (-2.2)
SGEN-CFDT :	7.9 % (+0.6)
SNETAA-EIL :	3.5 % (-2.4)
CGT :	10.6 % (+6.2)

Les résultats sont également satisfaisants au Conseil Scientifique et Pédagogique : Le S.n.e.s., associé au S.n.e.p., conserve son élu chez les P.I.c2 (Anne Cartegnie, stagiaire en lettres modernes)

Conseil scientifique et pédagogique

SNES-SNEP :	82.9 % (+ 13.7)
SE-UNSA :	Pas de liste
SGEN-CFDT :	Pas de liste
URSEN-CGT :	17.1 % (+9.9)

Si nous pouvons donc nous féliciter des résultats obtenus par le S.n.e.s. et la F.s.u. et remercier ceux qui nous font confiance, le scrutin est cependant source d'inquiétudes :

- faible participation des « usagers » : en baisse pour le CA (21.4 %), en hausse pour le CSP (15.4 %) alors que cette année il n'y avait que 2 listes.
- seuls 2 syndicats ont trouvé le stagiaire 2ème année et l'étudiant en CAPES/T nécessaires à la constitution d'une liste pour le CSP 2nd degré. Délais trop courts pour déposer une liste ? Désintérêt des stagiaires pour les syndicats en général ? Nécessité de revoir le règlement qui oblige les listes à comporter un étudiant afin de permettre une plus grande diversité d'expression ?...

Karine Boulonne

IUFM

Stagiaires : reclassement, remboursement... ou comment rendre le métier encore plus attractif

Passées les premières semaines où c'est l'entrée dans le métier qui prime, les questions d'argent reviennent régulièrement lorsque vous discutez avec les stagiaires : beaucoup ignoraient le montant exact de leur salaire sans information syndicale. Il varie en effet énormément : le premier mois correspond à une avance de 90 %, le 2ème mois à la compensation (110 %), sans compter les prélèvements M.g.e.n. qui n'interviennent pas en même temps pour tous, et la bonne surprise de l'I.s.o.e. (1/3 seulement pour les stagiaires I.u.f.m.) en décembre...

C'est un sujet d'inquiétude facilement compréhensible étant donné les dépenses occasionnées non seulement par l'exercice de leur nouveau métier mais aussi par le coût de leur formation : prenez un stagiaire en documentation habitant Lens, nommez-le en stage à Valenciennes, envoyez-le en formation une fois par semaine à Douai,

vous obtenez ... 0 F de remboursement pour les frais de déplacement : Douai fait en effet partie de ... la banlieue de Lens selon la cartographie I.n.s.e.e. qui sert de référence à notre administration. Idem pour Gravelines et Dunkerque, pourtant distantes de plus de 20 km. Les stagiaires remboursés (quelques-uns y ont droit : Maubeuge ne fait pas encore partie de la banlieue de Douai) doivent attendre au mieux la fin du trimestre pour commencer à percevoir leur dédommagement.

Suite aux interventions répétées du S.n.e.s., l'I.u.f.m. de Lille va entreprendre une simplification administrative qui devrait permettre d'accélérer le remboursement et obtenir (enfin !) un paiement mensuel (à condition que les formateurs fassent remonter les feuilles d'émarginement rapidement, certaines feuilles ne sont transmises que de longs mois après la formation). Autre nouveauté positive : l'I.u.f.m. de Lille, qui était l'un des rares I.u.f.m. à payer dès janvier les indemnités de stage versées aux anciens M.i.-S.e. ou fonctionnaires devenus stagiaires, devrait encore accélérer ce remboursement (en novembre pour septembre).

Décembre – janvier est la période des reclassements : les stagiaires I.u.f.m. ou en formation ayant accompli des services antérieurs (contractuel, assistant, surveillant...) peuvent demander à bénéficier d'un avancement plus rapide et gagner un à plusieurs échelons. Et là, triple mauvaise surprise : en remerciement des services accomplis, les vacances ne sont pas prises en compte ; des stagiaires ayant accompli 3 ans comme contractuels se voient accordés royalement 3 mois d'ancienneté (!) et, nouveauté 2003 que nous a réservée une note de service mutations décidément pleine de rebondissements : les stagiaires I.u.f.m. reclassés ne pourront plus prétendre à des points supplémentaires pour leurs mutations. Pour beaucoup, c'est l'incompréhension et le sentiment d'injustice qui dominent.

Et pendant ce temps, le « Grand Débat » se demande dans sa fiche 22 « comment accompagner davantage les enseignants, notamment au début de leur carrière ? »

Karine Boulonne

UNITÉ ET ACTION

Le mouvement social du printemps dernier a provoqué de redoutables secousses dans le mouvement syndical. L'attitude de la CFDT notamment, qui a fait le choix unilatéral de briser l'unité au moment où la lutte risquait de prendre un nouvel élan, a jeté la consternation dans ses rangs, consternation qui s'amplifie encore avec la publication des premiers décrets sur les retraites, qui indiquent clairement que les prétendus avantages n'en sont pas, qu'il s'agisse du droit au départ pour les carrières longues ou pour préserver les retraites les plus faibles.

Cela a amené des syndiqués de la CFDT à quitter cette organisation et à en solliciter d'autres, comme la CGT, SUD mais aussi la FSU. Notre Fédération a joué un rôle moteur dans ce mouvement, en cherchant à créer et à maintenir une unité qui avait fait défaut lors du mouvement de 95. Elle a pris des positions claires, qu'il s'agisse de la décision de l'action ou de l'affirmation de la nécessité d'un appel à la grève inter-professionnelle (fin mai, appel en ce sens), tout en sachant qu'il n'était pas en son pouvoir de la déclencher.

Le prochain congrès de la FSU aura à traiter de ces questions. Elles sont posées dans le thème 4 des pré-rapports au Congrès. Plusieurs hypothèses sont posées, comme le maintien de l'autonomie, l'élargissement des champs de syndicalisation, par exemple aux autres fonctions

publiques, voire la création d'une nouvelle Confédération ou l'intégration à une Confédération existante. Il devra également se prononcer sur l'adhésion de nouveaux syndicats, et de la réorganisation des structures de la FSU.

Ces questions lourdes ne sont pas nouvelles. La tendance UA du SNES, qui a la responsabilité du S3 s'est déjà largement exprimée à ce propos. Nous avons critiqué depuis des années l'absence de débat au sein même du syndicat, puisque pour nous, aucune décision ne saurait être prise sans une consultation des personnels, après un large débat, qui porterait surtout sur les valeurs portées par notre syndicalisme et les conséquences de nos décisions non seulement pour les personnels que nous représentons, mais aussi pour l'ensemble du mouvement social. Aujourd'hui la question devient urgente, et on peut regretter qu'aucune tendance n'ait véritablement entamé le débat avec les syndiqués.

Nous proposons une réunion de la tendance Unité et action

le mercredi 7 janvier à 14h 30

au siège du S3, 209 rue nationale à Lille.

*Ordre du jour : - recomposition syndicale et congrès de la FSU
- action.*

PESER SUR LE « GRAND DEBAT » ?

Le gouvernement vient de lancer le « débat sur l'avenir de l'école ». 15 000 réunions publiques à travers le pays : le gouvernement impose son calendrier, les cadres et les termes du débat.

Dans ce débat, dont l'aboutissement sera la révision de la loi d'orientation de 1989, tous les dés sont pipés.

Une commission de préparation où les personnels de l'éducation ainsi que les élèves sont peu ou pas représentés, sans parler des syndicats ; les problèmes de l'école sont réduits et calibrés autour de 22 questions, elles-mêmes réduites à 3 ; des questions posées de telle façon qu'elles orientent la discussion ; des résultats traités par logiciels programmés sur des mots clés... le manque de démocratie concernant le « grand débat » est bien vite devenu flagrant aux yeux de bon nombre de personnels, de parents d'élèves et d'élèves.

Le gouvernement pose des questions alors qu'il a déjà apporté les réponses. Ainsi, s'il propose de discuter de la lutte contre la violence, ce même gouvernement supprime des dizaines de milliers de postes de surveillants et d'aides-éducateurs ! Et certaines questions comme « Comment définir et répartir les rôles et les responsabilités de l'Etat et des collectivités territoriales ? » ou « Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements ? » sonnent comme autant de provocations après le mouvement du printemps dernier contre la décentralisation.

Ce « grand débat » n'infléchira pas la politique menée par le gouvernement. Derrière la mascarade du débat, des choix budgétaires sont déjà arrêtés et des réformes engagées : décentralisation, suppression de postes, non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Quant aux réformes à venir, elles sont alarmantes : fin du recrutement national, annualisation du service, bivalence, augmentation des effectifs de classes, suppression d'options à faible effectif... Dans la réforme qui sera proposée, il s'agira de faire avancer le démantèlement du service public d'éducation : moins d'école pour moins d'élèves scolarisés moins longtemps avec moins de personnels et de moyens.

Non seulement, il est impossible de peser sur le débat dans le cadre imposé par le gouvernement, mais participer à ce débat, c'est cautionner les réformes décidées par un gouvernement qui se prévaut de cette pseudo consultation démocratique pour justifier son action. Boycoter les réunions prévues, ou les détourner, est le meilleur moyen de ne pas s'enfermer dans le piège tendu par le gouvernement. Et déjà, le peu de participation aux demi-journées dans certains établissements sont remarquées et sont une réponse cinglante au gouvernement.

Tout comme ils s'inscrivaient dans le cadre de la réforme des retraites, la F.s.u. et le S.n.e.s. inscrivent leurs interventions dans le cadre du débat officiel, laissant ici la discussion sur le terrain des 22 questions. Pourtant, les équipes militantes de nombreux établissements ont réagi sur le « grand débat ». Le réflexe d'action collective les a notamment poussés à retrouver les liens issus du mouvement du printemps 2003 pour défendre les orientations suivantes : dénonciation de l'imposture du « grand débat », information sur les réformes à venir pour favoriser la prise de conscience, organisation de contre-débats. Mais, faute de politique d'ensemble, elles agissent au coup par coup, sans les moyens de réellement peser, ni les moyens de prendre l'offensive. Il était possible de se servir du « grand débat » pour proposer et coordonner une large politique d'ensemble qui mobilise le personnel sur ses propres revendications. Mais cela imposait de ne pas se prêter au cadre imposé par le gouvernement. L'exemple de l'académie de La Réunion vient le confirmer : l'appel au « boycott actif » de la F.s.u. et d'autres syndicats a amené un taux de 0,72% de participation là où on attendait 3000 personnes et un appel à la manifestation pour la deuxième demi-journée.

Entraîner, mobiliser et réorganiser à la base, sur nos propres revendications, avec nos propres moyens de lutte reste le meilleur moyen de peser, au delà d'un « grand débat », sur la scène sociale.

Ecole émancipée

RENCONTRES DE ROUBAIX E.C.S.

EDUCATION, CULTURE ET SOCIÉTÉ

A l'initiative de la FSU Lille-Roubaix-Tourcoing

SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 JANVIER

au Centre Aéré de ROUBAIX

(près du vélodrome, face au Lycée Van Der Meersch)

Samedi 17 janvier : grand débat public de 15h à 18h

Confrontations des analyses sur les mouvements sociaux de l'année 2003
Quelles perspectives pour 2004 ?

avec

Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU

Hubert Caron, secrétaire général de la Confédération paysanne

Jack Ralite, animateur des Etats généraux de la culture

Malika Zediri, vice-présidente de l'APEIS

Dimanche 18 janvier :**conférences, ateliers, tables rondes de 10h à 17h**

LAÏCITE, MIXITE, EGALITE : quel projet laïque pour notre société ?
 avec Caroline Fourest et Fiammetta Venner, journalistes et chercheuses à l'E.H.E.S.S ;
 auteures de « Tirs Croisés, la laïcité à l'épreuve des Intégrismes Juifs, Chrétiens et Musulmans »

A.G.C.S, O.C.D.E., Banque mondiale, Europe :
le nouvel ordre éducatif mondial ou la conception libérale de l'éducation ?

avec Yves Baunay de l'Institut de Recherche de la F.S.U

QUELS PROJETS POUR L'ECOLE EN FRANCE ET EN EUROPE ?

Avec Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du SNES (2ND degré)

Bernadette Groison, secrétaire nationale du SNUIPP (1er degré)

Samuel Joshua, professeur en Sciences de l'Education à l'Université d'Aix-en-Provence. (sous réserve)

LE SPORT : Pratiques Sportives et Marchandisation (à confirmer)

Le dimanche, les débats seront couplés avec des interventions d'intermittents du spectacle.

De nombreuses Associations seront présentes :

L.D.H ; Secours Populaire ; CGT-chômeurs ; Union Juive Française pour la Paix ; M.R.A.P ; Solidarité France- Palestine ; Fondation Copernic ; Espace Marx...

Réunions "mutations"
organisées par la section académique du S.n.e.s

ATTENTION ! Les réunions s'adressent aux collègues susceptibles de participer au mouvement interacadémique mais aussi aux responsables des sections S.n.e.s. des établissements du secteur. Elles se dérouleront en deux temps : une réunion plénière pour faire le point sur les nouveautés du mouvement interacadémique 2004 puis deux réunions parallèles : une sur le mouvement et les questions individuelles et une seconde sur l'actualité syndicale et les actions.

JANVIER	VILLE	LIEU	HORAIRE
jeudi 8	VALENCIENNES	lycée de l'Escaut	17h30
	BETHUNE	lycée Malraux	17h30
	MONTREUIL	lycée Woillez	18h
	DUNKERQUE	collège Guillemot	18h
lundi 12	DOUAI	lycée Châtelet	18h
	LENS	lycée Condorcet	18h
mardi 13	CAMBRAI	lycée Paul Duez	17h30
	CALAIS	lycée Sophie Berthelot	17h30
mercredi 14	LILLE (documentalistes)	209 rue Nationale	14h-16h
jeudi 15	St POL	lycée Châtelet	17h30
	MAUBEUGE	lycée Pierre Forest	17h30
lundi 19	AVESNES	lycée Jesse de Forest	18h
	ARRAS	Maison des Sociétés	17h30
mardi 20	BOULOGNE	lycée Branly	17h30
	St OMER	lycée Ribot	17h30

Permanences supplémentaires "mutations"

Samedi 10 et 17 janvier	Lille section académique	209 rue Nationale	9h-12h
-------------------------	-----------------------------	-------------------	--------

STAGES ORGANISES PAR LA SECTION ACADEMIQUE AU 2nd TRIMESTRE

Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé* pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, **un mois avant la date du stage**. Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.
 *cf modèle dans nos bulletins précédents.

Stage TRMD**Public :** Elus en CA.**Contenu :** Préparation de la rentrée collèges-lycées. Lecture et travail sur le TRMD. Stratégie syndicale en CA.**Date et lieu :** Mercredi 14 janvier de 9 heures à 13 heures au S3 de Lille.**Stage "précarité" :****Public :** Les collègues non titulaires, les responsables de S1**Contenu :** la précarité dans l'Education nationale (état des lieux, perspectives, action)**Date et lieu :** le lundi 19 janvier de 14h à 18h au S3 de Lille.**Stage « Elus en CA - Vie syndicale »****Public :** syndiqués du bassin de Dunkerque et limitrophes.**Contenu :** Fonctionnement du CA - Droits syndicaux
Préparation de la rentrée.**Date :** Mardi 27 janvier de 9h à 17h au Lycée de l'Europe à Dunkerque.**Stage « collèges »****Public :** Tous les collègues intéressés.**Contenu :** Réflexion sur le collège et son organisation. Bilan des réformes. Evaluation et orientation.

Perspectives et stratégie face aux projets gouvernementaux.

Date : Mercredi 18 février de 9 heures à 17 heures au S3 de Lille.

**Inscription aux stages de votre choix auprès de Jean-Claude Millecamps,
 S3, 209 rue Nationale, 59800 Lille**